



COMMENT LES PROTEGER DE L'ALCOOL

Par **Visiteur23174**, le **05/04/2011** à **09:46**

Je vais lancer une procédure de divorce, mon mari ne veut pas, et je sens mes enfants en "danger" depuis plusieurs mois... il boit de plus en plus et les parents d'élèves, par exemple, devant l'école de notre fille, commencent à parler et à dire qu'il sent régulièrement l'alcool le soir à 16 h 30, etc...

Il est tombé deux fois en 8 jours devant elle (8 ans) et refusé qu'on appelle le médecin (il est handicapé et fait des malaises, aggravés par l'alcool). Il dit que notre fille doit s'y faire, que c'est la vie...

C'est à elle de s'y faire ou à lui d'essayer de se "corriger" ?

On me conseille de déposer une main courante, mais comment faire ? Je veux juste laisser des preuves pour, qu'au moment du divorce, on ne m'accuse pas de "sortir des trucs du chapeau"... il veut la garde alternée ou totale, je ne peux m'y résoudre et les laisser avec lui, incapable d'assumer quand il est dans cet état (il tient l'alcool, donc toujours border line).

Par **Domil**, le **05/04/2011** à **09:59**

Comme d'habitude, : voyez avec votre avocat, bon sang !!

Et apprenez à votre fille, à appeler les secours quand son père tombe, qu'il soit d'accord ou non.